

AUDIOLOGIE Une baisse des prix progressive

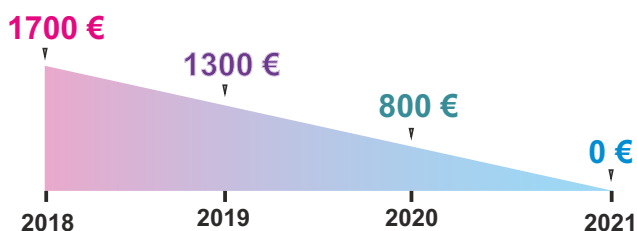


Environ 6 millions de personnes souffrent de problèmes d'audition en France. La moitié d'entre elles, soit 3 millions de personnes, devrait être appareillée pour bien entendre, alors que seulement 35% de la population souffrant d'une déficience auditive est effectivement équipée.

Cette situation doit toutefois s'améliorer grâce à la réforme qui se déploie progressivement jusqu'à 2021.

Les tarifs des aides auditives faisant l'objet du panier « 100% santé » sont plafonnés depuis le 1er janvier 2019 et progressivement réduits. A partir de la même date, la base de remboursement de la Sécurité sociale sera progressivement augmentée.

Sur les appareils « 100% santé », en 2019, il y aura en moyenne 200€ de frais en moins (par oreille), en 2020, 250€ de moins, et à compter de 2021, ces équipements seront garantis sans aucun reste à charge du patient.



Calendrier

de la mise en place de la réforme dans les 3 secteurs



1^{er} janvier 2019
Baisse progressive des prix limites de vente et augmentation progressive des bases de remboursement.



1^{er} avril 2019
Début du plafonnement des actes dentaires et revalorisation de la base de remboursement des soins dentaires.



1^{er} janvier 2020
Mise en place du « 100% santé ».

2019

2020

2021



100% SANTÉ

Des soins pour tous, 100% pris en charge

Optique

- Monture respectant les normes européennes, avec un prix inférieur ou égal à 30€. Chaque opticien aura au minimum 17 modèles différents de montures adultes « 100% santé » en deux coloris différents.
- Verres traitant l'ensemble des troubles visuels.
- Amincissement des verres en fonction du trouble, durcissement des verres pour éviter les rayures, traitement anti-reflet obligatoires.

Aides auditives

- Tous les types d'appareils sont concernés : contour d'oreille classique, contour à écouteur déporté, intra-auriculaire.
- Au moins 12 canaux de réglage (ou dispositif de qualité équivalente) pour assurer une adéquation de la correction au trouble auditif, système permettant l'amplification des sons extérieurs restituée à hauteur d'au moins 30 dB.
- 4 ans de garantie.
- Au moins 3 des options suivantes : système anti-acouphène, connectivité sans fil, réducteur de bruit du vent, synchronisation binaurale, directivité microphonique adaptative, bande passante élargie $\geq 6\ 000$ Hz, fonction apprentissage de sonie, système anti-réverbération.

Dentaire

- Couronnes céramique monolithique et céramo-métalliques sur les dents visibles (incisives, canines et 1^{er} prémolaire), couronnes céramique monolithique zircons (incisives et canines), couronnes métalliques toute localisation.
- Inlays core et couronnes transitoires.
- Bridges céramo-métalliques (incisives et canines), bridges full zircon et métalliques toute localisation, prothèses amovibles à base résine.